

n° 18 – D 13.07.2018

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet à neuf heures et quinze minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

6. Fusion et modification des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Membres présents : CARON FASAN Marie-Laurence, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, RACHIDI Walid, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek.

Membres représentés : LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), FORESTIER Gérard (procuration à MABED Abdelmalek), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Considérant que la fusion des universités a motivé le principe de fusionner les Ad'AP, afin :

- d'en faciliter le suivi global: des rendus comptes intermédiaires sont demandés par le Préfet
- d'harmoniser les approches techniques et réglementaires qui avaient présidé à chacun des 3 Ad'AP et d'aboutir à un montant total de travaux compatible avec les ressources de l'UGA, tout en restant conforme aux exigences de la réglementation,
- de planifier les travaux sur 9 ans (au lieu de 6 ans pour certains parcs, 9 ans pour d'autres précédemment) ;

Considérant le contenu du nouvel Ad'AP présenté en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nouvel agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), valable pour l'ensemble du périmètre de l'UGA de 2016 à 2025, à transmettre à monsieur le Préfet pour instruction.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	11
Membres représentés	4
Nombre de votants	15
Voix favorables	15
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le nouvel agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), valable pour l'ensemble du périmètre de l'UGA de 2016 à 2025, à transmettre à monsieur le Préfet pour instruction.

Publié le : 26.07.2018
Transmis au Rectorat le : 26.07.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 13 juillet 2018

Pour le Président et par délégation

La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Direction générale déléguée Aménagement, Patrimoine et Logistique

Modification des Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée)

Conseil d'administration du 13.07.2018

Contexte réglementaire

Ordonnance du 26 septembre 2014 => obligation d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour tout ERP (établissement recevant du public) non conforme aux dispositions réglementaires en matière d'accessibilité découlant de la loi du 11 février 2005 pour égalité des territoires, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le Préfet instruit et valide les AD'AP, ceux-ci deviennent contractuels

Les 3 ex-universités UJF, UPMF et Stendhal ont déposé un Ad'AP en septembre 2015 (échéance réglementaire) pour des montants de travaux et délais de réalisation suivants :

Etablissement	Montant de travaux estimé (en € TTC)	Délai de réalisation
UJF	3 353 000 €	2016 à 2024 (9 ans)
UPMF	1 334 000 €	2016 à 2021 (6 ans)
Stendhal	9 105 242 €	2016 à 2021 (6 ans)
Total	13 792 242 €	

Justification de la modification des Ad'AP

La fusion des universités a motivé le principe de fusionner les Ad'AP, afin :

1. d'en faciliter le suivi global: des rendus comptes intermédiaires sont demandés par le Préfet
2. d'harmoniser les approches techniques et réglementaires qui avaient présidé à chacun des 3 Ad'AP et d'aboutir à un montant total de travaux compatible avec les ressources de l'UGA, tout en restant conforme aux exigences de la réglementation,
3. De planifier les travaux sur 9 ans (au lieu de 6 ans pour certains parcs, 9 ans pour d'autres précédemment).

Contenu du nouvel Ad'AP UGA

Nombre de bâtiments (ERP) concernés : **77**

Nouveau montant global de travaux : **6 694 000 €** (au lieu de 13 792 242 €)

Planification des travaux sur 2016-2024 (9 ans) :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 719 000 €	240 000 €	634 000 €	653 000 €	667 000 €	614 000 €	802 000 €	666 000 €	631 000 €

Sources de financement : dotations annuelles accessibilité du MESR, subventions CPER ou Plan Campus des opérations immobilières quand ce type de travaux s'y intègrent, et fonds propres de l'établissement.

Les travaux concernent principalement : élargissement des passages de portes, rénovation d'éclairage, adaptation de blocs sanitaires et d'ascenseurs, amélioration d'escaliers et de signalétique intérieure, intégration de systèmes d'amplification sonore (amphis), installation d'ascenseurs ou élargissement de cabines existantes.

Délibération

Au vu de l'exposé ci-dessus, il est proposé aux administrateurs :

- d'approuver le nouvel agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), valable pour l'ensemble du périmètre de l'UGA de 2016 à 2025, à transmettre à monsieur le Préfet pour instruction
- d'autoriser le cas échéant M. le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE DES ADMINISTRATEURS